Semaine Religiquse

DI

Québec

VOL. XIX

Québec, 20 avril 1907

No 36

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

___ 0 ___

Calendrier, 561. — Les Quarante-Heures de la semaine, 561 — Lettre pastorale, 562. — L'action sociale catholique, 573. — Chronique diocésaine, 574. — Bibliographie, 574.

Calendrier

--- 0 --

21 DIM. b III apr. Pâques. Fatronage de S. Joseph 2 cl. Sol. de S. Joseph 1 cl. (19 mars.) Kyr. royal. II Vêp., mém. des suiv. et du dim. SS. Soter et Caïus, papes et martyrs. 25 Jeudi r S. Georges, martyr. S. Fidèle de Sigmaringen, martyr. S. Fidèle de Sigmaringen, martyr. S. Fidèle de Sigmaringen, martyr. T. S. Marc, Evangéliste, dbl. 2, cl. (Procession et Messe en violet.) Scoter et Marcellin, papes et martyrs. N.-D. du Bon Conseil, dbl. maj.

Les Quarante-Heures de la semaine

21 avril, Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, Lévis. — 22, Saint-Ludger (Beauce). — 24, Couvent de Saint-Damien. — 26, Pontbriand.

LETTRE PASTORALE

DE

Monseigneur Louis-Nazaip Bégin, Archevêque de Québec,

SUR

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ET EN PARTICULIER SUR

L'ŒUVRE DE LA PRESSE CATHOLIQUE

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE: APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de l'archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Dans les belles et savantes encycliques que l'illustre Pontife-Léon XIII a laissées, comme un héritage précieux, à l'Eglisede Jésus-Christ, rien n'est plus souvent ni plus fortement affirmé que l'importance et la nécessité d'une action sociale catholique sagement organisée et fermement conduite.

L'une de ces lettres pontificales (1) est consacrée tout entière à définir « les principaux devoirs civiques des chrétiens », et le pape, après avoir déploré l'inaction d'un grand nombre de catholiques, leur manque de principes, leur fausse prudence, leur déplorable inertie, ajoute ces graves paroles : «Les chrétiens sont nés pour le combat, et plus ils y mettent d'ardeur, plus, avec l'aide de Dieu, ils sont certains de la victoire. » (2)

⁽¹⁾ Encycl. Sapientia christiana, 10 janv. 1890.

⁽²⁾ Ibid.

Notre bien-aimé pontife et père, Sa Sainteté Pie X, pour réaliser son sublime dessein de tout restaurer dans le Christ, veut, lui aussi, que l'action catholique s'organise et s'exerce vigoureusement dans tous les pays. «L'action, dit il dans sa première encyclique (1), l'action, voilà ce que réclament les temps présents; mais une action qui se porte sans réserve à l'observation intégrale et scrupuleuse des lois divines et des prescriptions de l'Eglise, à la profession ouverte et hardie de la religion, à l'exercice de la charité sous toutes ses formes, sans nul retour sur soi ni sur ses avantages terrestres.»

Assurément, de tout temps, cette action catholique, ce zèle, cette coalition des intelligences et des volontés désirenses d'affermir le règne de Jésus-Christ sur les sociétés comme sur les âmes, fut nécessaire; et de tout temps aussi l'on a vu des hommes de bien, clercs et laïques, unir leurs généreux efforts pour faire pénétrer l'esprit chrétien dans les mœurs publiques, dans les institutions et dans les lois. Mais à notre époque, où les questions sociales se posent plus nombreuses et plus complexes que jamais, où le peuple prend une plus large part à l'administration des affaires, où les ennemis du Christ voient, par là même, un champ plus vaste s'ouvrir à l'exploitation de la crédulité, des préjugés et des passions, et redoublent d'acharnement contre la foi et contre l'Eglise, l'action sociale catholique devient de plus en plus urgente. Comme le disait notre très saint Père Pie X, avec son intelligence si pratique des nécessités du temps présent (2), «ce ne sont pas seulement les hommes rèvêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes; non pas, certes, chacun au gré de ses vues et de ses tendances, mais toujours sous la direction et la volonté des évêques. »

Au reste, cette action peut prendre diverses formes et s'exercer soit dans le domaine des études sérieuses immédiatement préparatoires au rôle social, soit dans la sphère des œuvres multiples dont le but et le résultat sont d'étendre, de faire partoût rayonner l'influence de la loi morale et l'empire de la vérité religieuse.

Nous le constatons avec plaisir, Nos Très Chers Frères, dans plusieurs centres intellectuels de cette province, et en parti-

⁽¹⁾ Encycl. E supremi A postolatus cathedra, 4 oct. 1903.

⁽²⁾ Ibid.

culier dans notre ville de Québec, il s'est produit depuis quelques années un noble et salutaire mouvement d'initiation à l'action sociale catholique. Des hommes de talents et de savoir se sont concertés (1) et se réunissent fréquemment pour étudier, discuter, approfondir ensemble les problèmes d'économie politique et sociale qui importent le plus à la prospérité matérielle et morale de notre pays. Des jeunes gens à l'âme généreuse, dans des cercles d'études (2) que nous ne saurions trop louer, s'appliquent à mieux connaître la sainte Eglise notre mère, à mieux comprendre la mission éminemment civilisatrice qu'elle est appelée à remplir dans le monde, à mieux se pénétrer des principes de foi, de probité, d'intégrité morale et de fermeté doctrinale qui doivent régir la vie privée et publique de tout vrai chrétien.

Dans l'ordre des faits, que d'institutions de charité et de bienfaisance, que d'œuvres de patronage, que d'entreprises d'utilité sociale naissent et se développent parmi nous! Nos hôpitaux, nos hôtels-Dieu et nos hospices, la Société Saint-Vincent de Paul et ses nombreuses conférences, le Patronage de Québec et celui de Lévis, l'Orphelinat agricole de Saint-Damien, la Maison de la Providence de Saint-Malo, et bien d'autres associations charitables sont des centres de vie et de dévouement où se réalise déjà sous des formes variées le programme de l'Action catholique. Nous ne pouvons ici passer sous silence la Ligue antialcoolique, établie tout récemment dans notre ville épiscopale (3), et dont les efforts contribueront largement, nous en sommes sûr, à enrayer les progrès menaçants de l'intempérance. Ces institutions et ces œuvres, nous les bénissons, nous les encourageons. Elles rendent d'importants services aux classes populaires.

A l'action collective de ces associations vient se joindre l'action individuelle des membres de notre clergé et des laïques. Nous nous plaisons à reconnaître, en particulier, toutes les généreuses initiatives qui ont pour objet le bien des classes ouvrières. C'est, du reste, le progrès moral et la prospérité matérielle de notre peuple qui est le terme de toutes nos sol-

^{(1) «} La Société d'économie sociale et politique », fondée à Québec le 13 avril 1905.

^{(2) «} L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française », fondée à Montréal en 1904, compte dans l'archidiocèse de Québec plusieurs « cercles » de jeunes gens qui lui sont affiliés.

^{(3) «} Ligue antialcoolic ie », fondée à Québec en février 1907.

licitudes. Nous voudrions surtout voir régner, dans toutes les sphères de la société, la justice, la paix et l'harmonie. Ce vif désir, qui remplit notre cœur d'évêque, nous a pressé d'intervenir nous-même, il y a quelques années, dans un conflit regrettable qui menaçait à la fois les intérêts du travail et ceux du capital; et nulle autre ambition que d'être utile à tous nous a dicté cette sentence arbitrale, que l'on a bien voulu favorablement apprécier, même à l'étranger, et qui pourrait, croyons-nous, servir de base solide à l'union des travailleurs et des patrons.

Toutes ces œuvres et tous ces efforts que nous avons rappelés, ne peuvent manquer de servir, dans une forte mesure, à élever le niveau de la moralité et de la prospérité publique.

Mais, Nos Très Chers Frères, les besoins sociaux, dont le nombre et la gravité augmentent singulièrement chaque jour, réclament davantage. Beaucoup d'idées fausses sont répandues dans les livres, circulent dans la presse, s'expriment dans les discours; mille voix les portent quotidiennement aux oreilles de tous. Que faisons nous cependant pour nous défendre contre ces doctrines malsaines que la littérature contemporaine nous apporte sous des formes multiples, et qui tendent à ruiner les fondements mêmes de nos croyances et de nos mœurs? L'indifférence endort les tièdes; la crainte paralyse les pusillanimes; le préjugé aveugle les ignorants; l'intérêt personnel fait mouvoir les égoïstes et les ambitieux: et toutes ces faiblesses réunies favorisent parmi nous les menées, sourdes encore, mais très actives, de la franc-maçonnerie.

Une longue et sérieuse étude de notre état de société nous a convaincu que le grand moyen, après les enseignements de l'Eglise et de ses pasteurs, de conjurer le péril qui nous menace, consiste dans l'œuvre de la presse catholique.

Cette œuvre, Dieu merci, n'est pas entièrement inconnue parmi nous. Le diocèse de Québec est fier de posséder des publications hebdomadaires et mensuelles qui, sur le terrain des principes, en matière de morale, d'éducation, de droit chrétien, font une lutte vraiment digne d'éloges. Mais ces journaux et ces revues s'adressent principalement à l'élite des fidèles et ne pénètrent guère dans les milieux populaires. Or, c'est le peuple surtout qu'il faut atteindre, c'est le peuple qu'il faut instruire de sa religion, renseigner sur les nombreuses questions sociales qui le préoccupent maintenant, et avertir de ses devoirs, puisque c'est lui surtout que les influences pernicieuses chercheront à séduire. Et pour que la presse

catholique exerce sur la multitude des lecteurs l'action bienfaisante et complète que nous souhaitons, il faut qu'elle-même
multiplie ses œuvres, ses moyens et ses ressources. Il faut
que des publications populaires, peu dispendieuses, à la fois
simples et intéressantes, et traitant de toutes les questions de
morale, de controverse, d'histoire, d'apologétique, de doctrine religieuse et de doctrine sociale, puissent se répandre
dans toutes les classes de la société, et porter à toutes, sur ces
graves sujets, l'enseignement de l'Eglise. Il faut que toutes
ces publications, attrayantes, substantielles et variées, ne cessent de distribuer à nos populations canadiennes des leçons
qui soient conformes à leur esprit chrétien et à leurs traditions
nationales.

C'est pourquoi, l'œuvre de la presse catholique ne pourrait ici se borner à la publication de journaux périodiques ou quotidiens. Le journal ne peut être qu'un article de son vaste programme. L'œuvre de la presse catholique comprend plutôt l'organisation de toute une campagne de propagande par le livre, par la revue, par le journal, par le bulletin, par la brochure, par le tract, par les publications de toutes sortes qui peuvent contribuer à la diffusion des connaissances utiles et des idées chrétiennes.

Elle peut et elle devra encore avoir pour but de grouper dans des cercles d'études et de discussions bienveillantes, dans des associations catholiques, les jeunes gens et les écrivains qui veulent mettre leur esprit et leurs talents au service de l'Eglise et de leur pays. Elle devra aussi s'efforcer par tous moyens généreux de favoriser les aptitudes, la bonne volonté, l'ardeur de ceux qui voudraient dans la carrière des lettres, et plus particulièrement dans celle du journalisme, travailler à répandre parmi nous l'influence des principes chrétiens et des doctrines sociales catholiques. Rechercher partout les talents, provoquer leur initiative et leur effort, centraliser toutes ces activités, et tout en laissant à chacun son originalité personnelle et sa légitime liberté d'appréciation dans des questions qui sont fatalement livrées à la dispute des hommes, orienter l'esprit de tous vers l'idéal chrétien que tout écrivain catholique doit toujours proposer à ses lecteurs, voilà quel pourrait être encore parmi nous le résultat d'une solide organisation de l'action sociale et de l'œuvre de la presse catholique.

Mais il nous semble, et nous croyons devoir insister sur ce point, que dans notre situation actuelle, ce qui peut le plus efficacement contribuer à une sérieuse formation de la conscience catholique, ce sont des journaux quotidiens hautement et exclusivement catholiques: catholiques dans leurs doctrines, catholiques dans leur esprit, catholiques dans leurs appréciations des hommes et des choses, catholiques dans la discussion de toutes les questions de religion et de morale, de nationalité et de langue, d'administration politique et d'économie sociale.

Cette presse quotidienne, indépendante des partis politiques, ou des ambitions que suggère l'intérêt personnel, nous manque, et tous les bons esprits sont d'accord pour en reconnaître

la grande nécessité.

Il semble difficile en effet que les journaux politiques, même les mieux disposés à l'endroit de la religion, préoccupés surtout des intérêts du parti ou des intérêts matériels qu'ils ont mission de défendre, exercent cette vigilance efficace qui sauvegarde toujours les droits de l'Eglise, de la vérité et de la morale. Nous ne voulons, certes, pas exclure ces journaux de l'action sociale catholique. Loin de là, nous les invitons à y prendre une part de plus en plus grande, et nous comptons bien sur leur concours pour le succès de l'œuvre que nous établissons aujourd'hui. Mais il est nécessaire que le peuple puisse lire aussi des journaux qui soient spécialement chargés de l'instruire sur les questions religieuses et sociales que font surgir chaque jour le développement et le progrès de notre vie publique. L'influence du journal est aujourd'hui si considérable! Il est dans toutes les mains; il fournit au peuple des arguments pour toutes ses discussions et lui donne toutes les informations dont il estavide; il dirige les esprits; il forme l'opinion; il prononce sur toutes choses des jugements que le lecteur confiant accepte, d'ordinaire, sans examen et sans résistance. Si le journal est bou, son influence pour le bien est immense; s'il est mauvais, que de ravages n'exerce-t-il pas dans les âmes! Aussi estimons-nous qu'à côté des journaux d'affaires et des journaux de partis politiques, il est opportun de fonder des journaux quotidiens, libres d'attaches politiques, et qui n'aient d'autre préoccupation que de soutenir, avec les vrais intérêts de la patrie, la cause de Dieu, de la religion et des âmes.

C'est le désir naguère exprimé par Léon XIII (1): «Il serait dit-il, convenable et salutaire que chaque contrée possédât ses

⁽¹⁾ Encycl. In ipso, 3 mars 1891.

journaux particuliers, destinés à être les champions de l'autel et du foyer, et organisés de façon à ne s'écarter jamais du jugement de l'évêque, avec lequel ils s'appliqueraient à marcher en communauté d'idées et de sentiments. Le clergé devrait les favoriser de sa bienveillance et leur apporter le secours de sa doctrine, et tous les vrais catholiques les tenir en haute estime et les aider suivant leurs moyens et leur influence.»

Par la fondation de ces journaux se trouverait aussi réalisé le vœu de notre illustre prédécesseur, S. E. le Cardinal Taschereau, et de tous les Pères des V° et VII° Conciles de Québec. (1) A plusieurs reprises, dans leurs Lettres pastorales, les évêques de cette province ont insisté sur les graves devoirs et sur les obligations du journaliste catholique.

Nous ne pouvons nous-même que nous inspirer de cette sage tradition, et souhaiter vivement que les journaux catholiques soient toujours fidèles au programme que leur impose leur haute mission sociale.

Le journal catholique doit aborder les questions religieuses pour réfuter l'erreur et coopérer, par l'influence dont il dispose, à la diffusion de la saine doctrine. Il lui faut donc, sans timidité, exposer la vérité chrétienne, les dogmes de la foi, les préceptes de la morale, les droits sacrés de l'Eglise, en prendre courageusement la défense et signaler tous les dangers sans réticence et sans fausse prudence. « Il en est, dit Léon XIII (2), qui pensent qu'il n'est pas opportun de résister de front à l'iniquité puissante et dominante, de peur que la lutte n'exaspère davantage les méchants. De tels hommes sont-ils pour ou contre l'Eglise? On ne saurait le dire. Car, d'une part, ils prétendent professer la doctrine catholique, mais, en même temps, ils voudraient que l'Eglise laissât libre cours à certaines théories qui lui sont contraires. Ils gémissent de la perte de la foi et de la perversion des mœurs, mais à de tels maux ils n'ont souci d'apporter aucun remède, et même il n'est pas rare qu'ils en augmentent l'intensité, soit par une indulgence excessive, soit par une pernicieuse dissimulation.»

Certes, nous ne condamnons pas les journaux qui, dans les

⁽¹⁾ Voir deux Mandements de Sa Grandeur Mgr E.-A. Taschereau, l'un promulguant les décrets du Ve Concile provincial de Québec (1875), l'autre promulguant les décrets du VII^e Concile provincial de Québec (1889).

⁽²⁾ Encycl. Sapientiæ christianæ.

questions politiques, croient devoir suivre le drapeau d'un parti, pourvu, sans doute, que ieurs rédacteurs aient en vue les intérêts du pays et qu'ils combattent loyalement, honnêtement leurs adversaires. Mais le journal catholique n'accomplira, lui, sa haute mission qu'en se plaçant au-dessus des partis qui divisent et en ne discutant les choses de la politique qu'avec une sage indépendance, préoccupé avant tout du triomphe de l'idée religieuse et de la justice sociale. C'est par là qu'il pourra contribuer à former des hommes assez désintéressés pour tout sacrifier aux exigences de leur foi et aux inspirations de leur conscience, assez fermes et assez courageux pour proclamer et revendiquer toujours les droits de leurs compatriotes et de leurs coreligionnaires.

Dans les questions politico-religieuses que l'on voudrait soustraire à la juridiction de l'Eglise, ce sera le devoir du journal catholique de mettre en vive lumière et de défendre de toutes ses forces les droits et les prérogatives de la société spirituelle essentiellement supérieure par sa fin et par ses moyens à la société civile. « Dans la politique, c'est Léon XIII qui parle (1), dans la politique inséparable des lois de la morale et des devoirs religieux, l'on doit toujours et en premier chef se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du catholicisme. Dès qu'on les voit menacés, tout dissentiment doit cesser entre catholiques, afin que, unis dans les mêmes pensées et les mêmes conseils, ils se portent au secours de la religion, bien général et suprême auquel tout le reste doit être rapporté.»

Ces graves paroles constituent l'un des principaux articles du programme d'un journal catholique.

Dans ce programme rentrent encore et tout naturellement les questions d'économie sociale qui ont reçu de l'encyclique Rerum novarum des solutions si lumineuses, les questions d'éducation et de littérature que certains écrivains traitent de façon si peu conforme aux principes chrétiens, les questions de langue et de race si intimement liées à la cause religieuse, les questions de charité, d'association et de bienfaisance sur lesquelles il importe que le public soit bien instruit et bien renseigné.

Les nouvelles dont le public est si avide, les renseignements sur toutes les matières utiles ne sauraient, à coup sûr, être

⁽¹⁾ Encycl. Sapientiæ christianæ.

bannis de ces journaux. Il est désirable, au contraire, que le journal catholique, en fait d'informations locales et générales, ne le cède en rien aux autres publications, qu'il tienne le lecteur au courant des faits religieux du mouvement social de notre pays, ainsi que des luttes de l'Eglise et des vicissitudes du catholicisme dans les diverses contrées du monde. Mais nous voulons aussi que toutes ces informations, celles surtout dont l'origine peut paraître suspecte, soient soumises à un contrôle rigoureux, qu'on s'abstienne de reproduire ces dépêches tendancieuses dont le but manifeste est de discréditer le Saint-Siège et les institutions les plus saintes.

Cette action si générale et si bienfaisante de la presse catholique, nous voulons qu'elle soit vraiment fondée sur la charité, et qu'elle puisse éclairer les hommes sans les irriter ou les blesser. Propageons et enseignons intégralement la vérité catholique, mais soyons toujours respectueux des personnes que nous voulons plutôt unir que diviser.

Le champ qui s'ouvre au journaliste catholique est donc vaste, et fécondé par le travail d'ouvriers habiles et dévoués, il peut produire des fruits inappréciables pour le bien de l'Eglise et de la société; à la condition encore, toutefois, que ce travail s'opère sous la haute direction de l'autorité ecclésiastique à laquelle toutes les œuvres catholiques sont juridiquement soumises.

C'est dans cet espoir, Nos Très Chers Frères, que nous jugeons le temps venu de créer dans ce diocèse, en même temps que l'Action sociale catholique, l'Œuvre de la Presse cathotique, de les établir toutes deux sur des bases solides et de les recommander instamment à tous les fidèles.

L'Œuvre de la Presse catholique existe déjà, vous ne l'ignorez pas, dans d'autres pays où nos coreligionnaires ont à propager et à défendre contre des ennemis nombreux la foi et la morale chrétienne. Certes, nous savons bien que dans ce pays, et surtout dans notre catholique province de Québec, la situation de l'Eglise ne ressemble pas à celle qui lui est faite chez ces peuples d'Europe. Grâce à Dieu, et bien que nous ayons dù signaler plus haut les influences dangereuses qui déjà s'exercent parmi nous, le Canadien a gardé sa foi, il respecte son clergé, et il reste attaché à ses traditions religieuses. Mais nous ne pensons pas qu'il faille attendre que l'on monte violemment à l'assaut des esprits pour organiser ici les œuvres de défense. On a vivement regretté en certains pays,

particulièrement en France, que les catholiques ne se soient pas assez tôt souciés d'organiser leurs œuvres de presse et d'action sociale. Celle que nous établissons ici aujourd'hui sera sans doute et surtout une œuvre de préservation plutôt qu'une œuvre de combat, mais nous estimons que c'est quand même une œuvre utile et nécessaire. La presse est l'arme favorite et toute puissante que l'Etat met au service de ses intérêts; pourquoi l'Eglise, docile aux conseils de ses Papes, ne songerait-elle pas à s'en servir partout pour ses conquêtes pacifiques, et pour protéger contre tout danger l'esprit de ses enfants?

Il est donc opportun de créer dès maintenant parmi nous ces œuvres de presse qui iront partout seconder l'action de l'Eglise, fortifier les convictions, accroître l'esprit chrétien, et préserver les âmes de toutes les influences néfastes qui pourraient peu à peu les envelopper et les pervertir.

Mais pour exécuter un si grave et un si vaste projet, et pour assurer à l'œuvre une vitalité abondante, il faut que cette œuvre elle-même soit courageusement entreprise, et confiée à des hommes qui y emploieront leur temps et leur valeur. Il faut aussi que quelqu'un puisse en être l'âme dirigeante, veille à son sage développement, y consacre toutes ses ressources de travail et de prudente organisation. Il lui faut encore et surtout la sympathie et l'appui désintéressé de tous ceux qui ont à cœur la prospérité de l'Eglise canadienne.

Tous ces concours ne feront pas défaut et, malgré les faiblesses inhérentes à toutes les œuvres humaines, nous avons confiance que l'entreprise dont nous jetons aujourd'hui les bases grandira rapidement et portera les plus heureux fruits. Nous ne ferons, d'ailleurs, qu'ajouter une œuvre nouvelle à tant d'autres qui, depuis que le Vénérable Mgr de Laval fonda l'Eglise de la Nouvelle-France, ont ici marqué les étapes de l'histoire de l'action sociale catholique. C'est, en effet, jusqu'au berceau même de notre chère patrie qu'il faut remonter pour découvrir les premières initiatives de la foi et de la charité canadiennes; et le sang de nos martyrs a été plus d'une fois répandu sur le champ de tous nos religieux et patriotiques dévouements.

Daigne donc aujourd'hui le Dieu de toute sagesse nous éclairer dans nos voies, bénir les desseins que nous formons pour sa gloire, et donner à l'arbre que nous plantons sur cette terre catholique de Québec la croissance et la fécondité! A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous réglons

et ordonnons ce qui suit :

1° L'Action sociale catholique est établie dans le diocèse de Québec. Elle a pour objet d'unir d'abord dans un effort commun les esprits et les volontés pour les faire travailler ensemble à la réalisation du progrès social catholique. Elle doit aussi grouper toutes les œuvres sociales catholiques déjà existantes et se préoccuper d'en créer de nouvelles selon que le pourront permettre l'occasion, les circonstances et ses ressources. Elle suscitera et encouragera toutes les œuvres de propagande, d'études, de conférences, de congrès et d'associations qui lui paraîtront utiles et aptes à développer et affermir dans nos populations canadiennes le sens de la vie catholique.

2º Pour seconder l'Action sociale catholique et lui donner un moyen efficace de se propager et d'exercer partout son influence, l'Œuvre de la Presse catholique est aussi créée dans ce diocèse. Elle devra surtout favoriser par les publications de tous genres d'écrits, dans les revues, journaux, opuscules, la

diffusion d'une bonne et saine littérature populaire.

3º Un Comité permanent de l'Action sociale catholique, composé de prêtres et de laïques, nommés par l'Ordinaire, et placé sous son autorité, sera chargé de surveiller le fonctionnement de l'œuvre.

4° M. l'abbé Paul-Eugène Roy, curé de N.-D. de Jacques-Cartier, dont le zèle et l'éloquence ont déjà produit parmi nous tant de fruits précieux, et que nous nommons directeur, dans le diocèse, de l'Action sociale catholique et de l'Œuvre de la Presse catholique, est par nous chargé de faire connaître ces œuvres et d'aviser, de concert avec les membres du Co-

mité, aux movens d'en assurer le plein succès.

5° Chaque année, le jour de la solennité de saint Michel Archange, que nous choisissons comme patron de l'Action sociale catholique, à l'office du matin et à toutes les messes, sera faite dans toutes les églises du diocèse la quête du Denier de la Presse catholique. Cette quête sera annoncée et recommandée le dimanche précédent et le produit sera envoyé à M. l'abbé Paul-Eugène Roy.

Sera la présente Lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales, et autres où se font les offices publics, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse

et le contre-seing de notre secrétaire, le trente-et-un mars mil neuf cent sept.

† Louis-Nazaire, arch. de Québec. Par Mandement de Monseigneur, Lionel-St.George Lindsay, ptre,

Secrétaire.

L'action sociale catholique

Nous croyons que tous les catholiques éclairés ont éprouvé une vive satisfaction à la lecture de la Lettre pastorale qui vient d'être communiquée au clergé et aux fidèles du diocèse. Pour nous, il nous est rarement arrivé d'enregistrer dans nos pages un document qui nous parût aussi opportun et aussi propre à produire des résultats excellents pour la préservation de la foi chez notre peuple.

On a dit beaucoup que si les catholiques de France ont pu être réduits aux extrémités dont nous sommes les témoins affligés, cela est dû à ce qu'ils ont négligé de se servir du puissant engin qu'est de nos jours la presse ou le journal. Les malheurs de la France catholique ont leurs racines bien loin, à notre sens, et il faut les chercher jusqu'à plusieurs siècles en arrière. Il est certain toutefois que la mauvaise presse a été l'un des principaux facteurs de la décadence religieuse qui s'est produite dans notre ancienne mère patrie, et que nos cousins de là-bas, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas su profiter en une mesure suffisante de la puissance pour le bien que peut être la bonne presse, entendue dans son sens le plus large.

Maintenant, il serait absolument déraisonnable de comparer l'état de notre société canadienne à l'état de choses qui règne en France relativement à la cause religieuse. Et nous avons lu avec grand plaisir la mise au point que Raphaël Gervais (Nouvelle-France du mois d'avril) a cru devoir faire, et qu'il a faite avec tant de bon sens, sur ce sujet. Rien n'est désespéré chez nous, rien même n'est sérieusement en péril, au point de vue de la morale et de la foi religieuse: mais pourvu que nous exercions la vigilance nécessaire, pourvu que nous soyons en éveil, pourvu que nous maintenions ce qui existe.

C'est cette œuvre de préservation sociale que l'autorité diocésaine a résolu de prendre en main. Ce qu'elle se propose, c'est de répandre, d'affermir dans tous les esprits les principes vraiment catholiques, et par là, de rendre vaines, et pour ainsi dire vaincues d'avance, les attaques qu'ici comme ailleurs préparent dans l'ombre les sociétés secrètes.

« Les publications de tous genres d'écrits», « la diffusion d'une bonne et saine littérature populaire», tels sont les moyens principaux, indiqués dans la Lettre pastorale, pour combattre partout les principes douteux, et exposer, développer, fortifier dans les âmes les croyances de salut.

Le prêtre éminent, qui se voit appelé à prendre la direction d'une œuvre si vaste, probablement si ardue, est bien connu pour son zèle et son éloquence comme pour son talent si cultivé. Tout le diocèse, nous en sommes sûr, applaudit à un choix si justifié.

Qui ne souhaiterait, avec Monseigneur l'Archevêque, de voir la bénédiction du Ciel assurer le succès de ces Œuvres importantes que Sa Grandeur établit en ce jour : celle de l'Action sociale catholique, et de la Presse catholique!

Chronique diocésaine

 Par décision de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque:
 M. l'abbé Om. Cloutier a été nommé curé de N.-D. de Jacques-Cartier, Québec.

— Dimanche dernier, suivant la tradition, on a célébré au séminaire de Québec la fête patronale de l'Institution.

— S. G. Mgr Blanche, vicaire apostolique du Labrador, est arrivé à Québec dimanche soir. Sa Grandeur, comme nous l'avons déjà dit, a établi aux Sept-Isles le siège de son vicariat apostolique, et a passé l'hiver en cet endroit.

Mgr Blanche fera cet été la visite pastorale dans tous les postes, petits ou grands, de son diocèse, jusqu'au détroit de Belle-Isle.

Bibliographie

— La Terre pour rien. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA COLONISATION AGRICOLE FRANÇAISE AU CANADA, par J. du

SAGUENAY. — 1 vol. in-16 avec cartes. Prix: 2 fr. franco, 2 fr. 25. Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe).

L'extraordinaire développement du Canada justifie la prophétie de M. Laurier: « Le XIX° siècle a été le siècle des Etats-Unis; le XX° siècle sera celui du Canada. » Jean du Saguenay se propose de faire connaître les ressources agricoles de ce beau pays, pratiquement indépendant, où règnent les libertés civiles et religieuses, et qui, digne toujours du nom de Nouvelle-France, reste moralement une colonie magnifique pour notre race.

Bien qu'il se limite à la question de la colonisation, l'auteur donne d'abord des renseignements généraux mais précis sur l'histoire, la géographie, l'organisation politique du Canada. Puis il décrit, au point de vue agricole, la province de Québec et cet Ouest canadien où le gouvernement donne aux colons — d'où le titre du livre — de riches concessions de 64 hectares de terre. Ici, et ce n'est pas la moindre originalité de l'ouvrage, sont passées en revue les paroisses rurales et les principales missions de langue française de l'Ouest. Dans un dernier chapitre, Jean du Saguenay fournit à l'émigrant des indications précises sur son voyage, son établissement, etc..., et au capitaliste des renseignements sur les placements fonciers de premier ordre qui se font au Canada.

Pour l'un et pour l'autre, ce volume écrit en vue de l'expansion de notre race sera un guide indispensable.

Ajoutons que l'ouvrage est muni de plusieurs cartes fort claires, dont une en couleurs.

— La digne Fille de Marie ou la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac. Nouvelle édition, par M. l'abbé Duprat. 1 vol. in-16 avec gravures. Prix: 2 francs; franco: 2 fr. 25. Librairie Bloud et C^{te}, 4, rue Madame, Paris (VI^e.)

La digne Fille de Marie! Sous ce titre, M. l'abbé Duprat vient de rééditer une vie de la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac, suivie d'Entretiens spirituels sur les vertus de la Bienheureuse, par l'abbé Duprat. Ce livre se recommande par les charmes d'une composition toujours aussi simple qu'élevée, mais surtout par le caractère distingué du sujet. Jeanne de Lestonnac était nièce de Montaigne, le célèbre auteur des Essais. Esprit supérieur, Jeanne de Lestonnac avait puisé

dans sa famille une culture intellectuelle peu ordinaire. Elle était « grandement sçavante, dira Gaufreteau, parlant bon latin et bon grec ». Ame d'élite, elle s'éleva à un tel degré de perfection que de son vivant la ville de Bordeaux tout entière exaltait les vertus de la Sainte. Jeanne de Lestonnac est la fondatrice des Filles de Notre-Dame, ordre voué depuis trois siècles à l'éducation des jeunes filles de famille et à l'instruction gratuite des pauvres. En 1900, le pape Léon XIII lui décerna les honneurs de la béatification, et de nos jours les vœux les plus ardents sont faits en vue d'une canonisation prochaine.

Pour donner une idée exacte de l'intérêt de ce charmant volume, nous terminons par cette phrase de la lettre adressée à l'auteur par Son Eminence le cardinal Lecot : « Cette vie simple, courte, pieuse, d'une lecture attachante, restera la Vie préférée des amies de la Sainte. »

— The Official Catholic Directory, 1907. (The M. H. Wiltzius Co., publishers, 7 Barclay St., New York City.)

Cet Annuaire contient des renseignements sur les diocèses des Etats-Unis, du Canada, de Terre-Neuve, d'Angleterre, etc.

— Comment enseigner le catéchisme à l'école primaire. Belle brochure de 25 pages in-8°; se vend 10 sous franco; 90 sous la dz.; \$6.50 le cent.

Cette brochure contient la conférence qui fut donnée, sur le sujet indiqué, au Congrès pédagogique tenu aux Trois-Rivières en août 1906, par M. le Chanoine H. Baril, V. G., et chapelain des Ursulines, Trois-Rivières.

— Louis Liénard de Beaujeu, premier docteur en théologie de la Nouvelle France, par l'abbé L. Lindsay. Québec, 1907.

Ce savant mémoire, qui comprend 30 pages in-8°, donne les détails les plus intéressants sur l'organisation de l'Université de Paris vers le xvii° siècle.

— Aux jeunes gens de la campagne. Discours à prononcer, écrit par l'un d'entre eux. Montréal, 1907. Brochure de 16 pages. En vente à la maison Sainte-Elisabeth, 29, rue Seymour, Montréal. \$0.20 la dz.

Toute la presse a déjà fait l'éloge de cet écrit du R. P. Hugolin, où sont présentés, avec une belle originalité, les motifs qui doivent engager un conseil municipal à refuser l'octroi même d'une seule licence pour la vente des boissons alcooliques.